

République Française
Département : AISNE
Arrondissement : Laon
Commune : Marchais

Procès-verbal

Le lundi 8 septembre 2025, à 18 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 août 2025, s'est réunie sous la présidence de monsieur Christophe HANON.

Présents : Christophe HANON, Corinne DEMETZ, Patrice MALOT, Rémi BORNIER, Monique BAILLIET, Séverine CAILLIEZ, Jessica MALOT, Sergine PAYEN

Absent(s) ayant donné pouvoir : Néant

Absent(s) excusé(s) : Néant

Absents non excusés : Quentin CAILLEAUX, Marlène CABON

Secrétaire de la séance : Rémi BORNIER

Ordre du jour :

- * Décision modificative n° 1 du budget principal 2025
- * Enfouissement BT rue du Grand Logis, Grande Rue et chemin de Mauregny et EPT lié au 2025.0504-rue du Grand Logis, Grande Rue et chemin de Mauregny

QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS

Décision modificative n° 1 du budget principal 2025 (N° 2025_018)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants.

Il est nécessaire de procéder aux réajustements de ces comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6542	Créances éteintes	-2470,37 €	
673	Titres annulés (sur exercice antérieurs)	+ 2468,62 €	
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	+1,75 €	.
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1323	Départements		- 1,75 €
2804182 (040)	Bâtiments et installations		+ 1,75 €
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 1 du budget primitif 2025, telle que présentée ci-dessus.

Enfouissement BT rue du Grand Logis, Grande Rue et chemin de Reims - EPT lié au 2025.0504-rue du Grand Logis, Grande Rue et chemin de Mauregny (N° 2025_019)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

**Enfouissement BT rue du Grand Logis, Grande Rue et chemin de Reims
EPT lié au 2025.0504-rue du Grand Logis, Grande Rue et chemin de Mauregny**

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 187 305,86 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution communale s'élève à 113 199,59 € HT et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USED A	CONTRIBUTION COMMUNE
<u>Réseau électrique</u> <u>Basse Tension</u>	87 941,60 €	52 764,96 €	35 176,64 €
<u>Réseaux Télécom</u>			
Génie civil	24 028,50 €	0,00 €	24 028,50 €
Etude et câblage cuivre	6 949,74 €	0,00 €	6 949,74 €
<u>Eclairage public</u>			
Matériel	45 454,47 €	16 800,00 €	28 654,47 €
Réseau	22 481,55 €	4 496,31 €	17 985,24 €
<u>Contrôle technique</u>	450,00 €	45,00 €	405,00 €
	187 305,86 €	74 106,27 €	113 199,59 €

La contribution de la commune sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1) d'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante
- 2) de s'engager à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière communale détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux publics

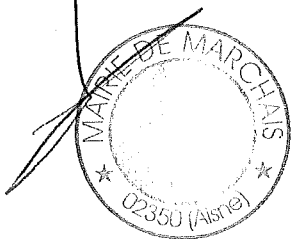
3) de rembourser à l'USEDA les frais d'étude engagés, ceci en cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité

QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS

* L'opération Brioches 2025 se déroulera, sur la commune de Marchais, le samedi 11 octobre 2025.

* Les élections municipales 2026 se dérouleront les 15 mars 2026 (1er tour) et 22 mars 2026 (second tour)

Christophe HANON
Président de séance



Rémi BORNIER
Secrétaire de séance